

Vérification des comptes de l'association Habitat Léger (Halège) pour l'année 2021

En date du mardi 29.11.2022, la soussignée a procédé à un entretien téléphonique avec Christian Palma pour poser les questions en suspens sur la vérification des comptes de l'association pour l'année 2021.

Ludivine Giroud en déplacement, n'a pas été contactée pour cet entretien téléphonique. Les documents comptables scannés nous ont été transmis :

- pièces comptables,
- relevés de banque,
- bilan,
- écritures.

En raison du contrôle à distance, le montant en caisse n'a pas pu être vérifié.

L'association dispose désormais de son propre compte bancaire à la Banque Alternative, une carte de débit est à disposition de l'association et en possession de Christian Palma. Le solde du compte bancaire est conforme aux comptes présentés.

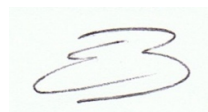
Pour les transferts bancaires, ou les remboursements, il n'y a pas de double signature. Il est recommandé alors de faire viser les pièces comptables par une deuxième personne du comité.

Il est recommandé que les membres du comité versent une cotisation. L'enveloppe de frais du comité permettent de couvrir cette cotisation qui assure la représentativité en cas de problème juridique ou financier. Ce n'est donc qu'une simple formalité comptable et juridique qui permet d'être en accord avec les statuts.

Nous remercions le comité pour le travail effectué, Christian Palma pour les explications fournies. Nous donnons décharge au comité et proposons à l'assemblée générale d'approuver les comptes tels que présentés.

Emmanuelle Bigot

Ludivine Giroud



Le 02.12.2022